

Dossier de séance

Réunion de la CLE du 11 décembre 2025

ORDRE DU JOUR

- ▶ Adoption de l'ordre du jour
- ▶ Adoption du précédent compte-rendu
- ▶ Point sur l'étude HMUC
- ▶ Validation de la feuille de route 2025-2030 demandée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- ▶ Intervention de l'association « Préservons la forêt des Colettes » par rapport au projet de mine de lithium d'IMERYS
- ▶ Questions diverses

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'article 3.1 des règles de fonctionnement de la CLE prévoit qu'au début de chaque séance, la CLE approuve l'ordre du jour qui lui est proposé.

DELIBERATION n° 2025-8 : il est proposé de valider le présent ordre du jour.

ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

La CLE s'est réunie la dernière fois le 26 juin 2025. Le projet de compte-rendu est joint en annexe.

DELIBERATION n° 2025-9 : il est proposé de valider le compte rendu de la CLE du 26 juin 2025.

POINT SUR L'ETUDE HMUC

Durant les mois d'avril à octobre, les prélèvements dans les eaux superficielles sont plafonnés au volume actuel. Plus aucune possibilité n'est offerte pour un nouvel usage ou activité (hors eau potable) afin de prévenir un déséquilibre quantitatif sur le bassin de la Sioule (disposition 7B-3 du SDAGE Loire-Bretagne).

Afin de définir une gestion volumétrique adaptée au territoire, la CLE a souhaité en 2022 s'engager dans la réalisation d'une analyse dite « Hydrologie, Milieu, Usages, Climat » (HMUC). Ce type d'étude s'avère souvent très lourd techniquement et financièrement, si bien qu'avant de s'engager concrètement, la CLE a préféré conduire une pré-étude visant à mieux cerner les besoins et les attentes des acteurs dans un premier temps, puis enclencher rapidement les phases d'acquisition de connaissances indispensables (hydrologie, milieu, plans d'eau, ...).

Grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau et de l'Etat, cette étude a pu démarrer en janvier 2023 et se terminer en septembre 2025. Elle a été divisée en 5 phases :

- Phase 1 : simulation de l'application des dispositions du SAGE
- Phase 2 : identification des enjeux, des objectifs et des attentes des acteurs
- Phase 3 : état des lieux des connaissances disponibles et de celles à acquérir
- Phase 4a : bancarisation des données hydrologiques et hydrogéologiques
- Phase 4b : détermination des besoins des milieux
- Phase 4c : analyse complémentaire plans d'eau : volets hydrologie et qualité
- Phase 5 : rédaction du cahier des charges HMUC Sioule

La suite logique de la pré étude HMUC étant l'étude HMUC, un financement est recherché pour cette dernière. En effet, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne la financera à 70%, laissant 30% de reste à charge. Plusieurs structures ont été sollicitées (départements, région, EPCI, acteurs économiques) au cours de

l'année pour couvrir les 30%. Ce point servira à informer la CLE des réponses obtenues et des suites à donner. Le coût de l'étude HMUC sera aussi abordé ainsi que la potentielle modification du CCTP et la négociation du prix pour réduire les frais.

VALIDATION DE LA FEUILLE DE ROUTE 2025-2030 DEMANDEE PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

L'objectif principal de la feuille de route est de construire une vision partagée, entre les membres de la CLE et l'EP Loire, de la stratégie d'action pour les 5 prochaines années. La feuille de route sert de référence à l'Agence de l'eau pour l'instruction des demandes d'aide financière.

Une première feuille de route 2019-2024 a été mise en œuvre sur le SAGE Sioule, en concordance avec le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence. En 2025, le 12^{ème} programme a été lancé et l'Agence a demandé la mise à jour des feuilles de route des SAGE.

Au niveau du planning, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a transmis la trame du document fin juillet et le rendu final est attendu le 19 décembre pour validation par l'AELB. L'EP Loire validera la feuille de route lors du comité syndical du 9 décembre. Toutefois, il n'est pas obligatoire qu'elle soit finalisée avant cette date et l'établissement ne fera pas de modification lors du comité. La CLE examinera et validera ce document à l'occasion de la réunion du 11 décembre.

Une première version de cette feuille de route a été présentée au bureau du 16 octobre. Une analyse de chaque disposition pour déterminer sa priorité avait été envoyée préalablement à la réunion. A l'issu du bureau, les dispositions prioritaires et les actions principales ont été définies pour 5 ans. Le compte rendu et le diaporama du bureau du 16 octobre sont disponibles sur le site internet.

DELIBERATION n° 2025-10 : il est proposé de valider la feuille de route 2025-2030.

INTERVENTION DE L'ASSOCIATION « PRESERVONS LA FORET DES COLETTES » PAR RAPPORT AU PROJET DE MINE DE LITHIUM D'IMERYS

IMERYS exploite actuellement la carrière des Kaolins à Echassières. Après plusieurs années de recherche, ils ont pu analyser précisément la composition du granite aux teneurs importantes en lithium qui en fait un gisement d'importance européenne. Des études complémentaires ont permis de mieux cerner ses contours mais aussi de définir le procédé d'extraction et de conversion le plus approprié.

Concrètement, la roche serait extraite en souterrain puis les micas lithinifères seraient isolés via des procédés physiques et chimique dans une première usine de concentration installée sur le site de la carrière. Ensuite, le lithium sera acheminé par canalisations souterraines jusqu'à Vicq avant de rejoindre par rail l'unité de concentration à Montluçon.

Lors du bureau du 16 octobre, M. VENEAULT a fait remonter les sollicitations d'associations de riverains concernés par le projet. Elles voudraient présenter leurs inquiétudes à la CLE par rapport à l'impact de la mine de lithium sur l'eau et l'environnement. Les membres du bureau ont accepté de les recevoir et convient donc l'association « Préservons la forêt des Colettes » à la CLE.

QUESTIONS DIVERSES

Toute question diverse peut être ajoutée à l'ordre du jour sur simple proposition.